Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 022-212203079-20260601-2026_06_04-DE

Délibération n°2026-06-04

COMMUNE
DE SAINT-JULIEN
(22940)

Date de la convocation :
28/05/2026
Date d'affichage :
28/05/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS
En exercice : 19
Présents : 17
Votants : 19

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
L'an DEUX MIL VINGT SIX, le 1er juin à 19h, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de **Monsieur Gaël LE NOANE, Maire**

Etaient également présents :
Claire ANDRIEUX, Marie BERTHET, Eva CAMARET, Stéphanie DARCEL, Servane DUCHESNE, Catherine GUILLOU, Magalie GUIMARD, Vincent JACQUES, Hervé LANOE, Joël LE BORGNE, Xavier LE THERIZIEN, Bertrand LECOLLINET, Régis LOSSOUARN, Sabine MARTIN, Michel PEDRON et Gaël RESMOND.

Absents excusés : Charlène LE THERIZIEN (donne procuration à Sabine MARTIN) et Erik UNTERDORFEL (donne procuration à Régis LOSSOUARN)

Secrétaire de séance : Servane DUCHESNE

OBJET : TARIFS PERISCOLAIRES AU 1ER SEPTEMBRE 2026

Il est proposé d'adopter les tarifs des services périscolaires à compter du 1er septembre 2026.

La commission Enfance Jeunesse propose une augmentation des tarifs de l'ordre de 1 %, sauf pour les repas à 0,80 € et à 1 € (maintien du tarif) et pour la journée ALSH vacances - 1 journée de présence dans la semaine (augmentation de 5 %).

La proposition de la commission Enfance Jeunesse Education est présentée en annexe ; ces tarifs seront valables pour l'année scolaire 2026-2027.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame l'Adjointe au Maire et en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'approuver les tarifs périscolaires et extrascolaires pour l'année scolaire 2026-2027 tels que présentés en annexe
- de donner mandat au Maire pour l'exercice de cette décision

Le Maire,

Gaël LE NOANE

La secrétaire,

Servane DUCHESNE